



Communiqué

Pour diffusion immédiate

5 décembre 2018

Ontario au travail ne remplit pas son mandat consistant à aider les bénéficiaires à trouver un emploi et à devenir autonomes, conclut la vérificatrice générale

(TORONTO) Bien que le programme Ontario au Travail, qui est administré par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le Ministère), vise à fournir une aide temporaire, la période moyenne durant laquelle les personnes reçoivent des prestations a presque doublé, passant de 19 mois en 2008-2009 à près de 3 ans en 2017-2018, mentionne la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2018* publié aujourd'hui.

« Nous avons constaté que lors de chacune des cinq dernières années, Ontario au travail a aidé seulement de 10 % à 13 % des bénéficiaires à quitter le programme pour occuper un emploi, et le Ministère n'avait pas établi d'objectif concernant la réduction de la période durant laquelle les personnes dépendent du soutien fourni par le programme », a dit M^{me} Lysyk après le dépôt de son rapport devant l'Assemblée législative.

« Nous avons également observé que les gestionnaires de services qui exécutent le programme n'en faisaient pas assez pour s'assurer que les bénéficiaires participent aux activités requises d'aide à l'emploi en vue de trouver un emploi et de quitter Ontario au travail ».

Ontario au travail, qui est administré par le Ministère et exécuté par les municipalités (les gestionnaires de services), fournit une aide financière à des Ontariens sans emploi ou sous-employés pour les aider à payer leurs frais de subsistance de base.

En 2017-2018, plus de 450 000 personnes (les bénéficiaires et leurs personnes à charge) ont reçu une aide, à un coût total de près de 3 milliards de dollars pour la province. Depuis notre dernier audit d'Ontario au travail, en 2009, le nombre moyen de cas par mois a augmenté de presque 25 %, passant de 202 000 à 250 000 en 2017-2018.

Voici d'autres constatations du rapport :

- Les gestionnaires de services ont déterminé que 36 % des bénéficiaires ont besoin d'aide pour surmonter les obstacles à l'emploi avec lesquels ils sont aux prises, comme l'itinérance, la toxicomanie et des problèmes de santé mentale. Le Ministère s'attend à ce que les gestionnaires de services aident les bénéficiaires à surmonter ces obstacles, mais il n'analyse pas les efforts déployés à cette fin et n'évalue pas s'ils sont efficaces.
- Les taux de bénéficiaires d'Ontario au travail parvenant à trouver un emploi variaient entre les gestionnaires de services : par exemple, en 2017-2018, le pourcentage de bénéficiaires ayant obtenu un emploi allait d'aussi peu que 2 % pour un gestionnaire de services à 29 % pour un autre gestionnaire de services.
- Les gestionnaires de services n'en faisaient pas assez pour s'assurer que tous les bénéficiaires sont admissibles au programme. Les gestionnaires de services visités dans le cadre de l'audit ignoraient des renseignements essentiels sur les demandeurs ou omettaient d'obtenir et d'examiner de tels renseignements, ce qui augmentait le risque d'erreurs dans la détermination de leur admissibilité.

- En raison de la mise en oeuvre de son nouveau système de TI, le Ministère a suspendu durant deux ans son processus de vérification de l'admissibilité, dans le cadre duquel sont examinés les bénéficiaires qui présentent un risque élevé de non-admissibilité, et l'a rétabli en avril 2017. Les examens effectués dans la première année suivant le rétablissement du processus ont permis de détecter des trop-payés de près de 11 millions de dollars et ont fait état de la nécessité de clore environ 4 200 dossiers d'Ontario au travail, soit l'équivalent de 2 % du nombre total de dossiers. Bien que ces examens aient permis d'identifier de nombreux bénéficiaires non admissibles, les gestionnaires de services n'ont pas complété plus de 40 % des cas de vérification de l'admissibilité qui leur avaient été attribués en 2017-2018.
- À l'échelle de l'Ontario, les gestionnaires de services accusent un retard d'environ un an dans l'exécution des enquêtes portant sur quelque 6 000 signalements de fraude. Ils ont fait enquête sur environ 17 000 signalements de fraude au cours des 3 dernières années, et plus de 25 % de ces enquêtes ont permis de détecter un trop-payé. En outre, 10 % des enquêtes ont entraîné l'interruption des prestations. Il est essentiel de procéder à l'examen des signalements de fraude en temps opportun pour détecter et minimiser les trop-payés.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Lire le rapport d'audit **Ontario au travail** à www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.